

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 20 février 2023 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2023 au concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)

NOR : TREK2304222A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 20 février 2023, le nombre total de places offertes, au titre de l'année 2023, au concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port) est fixé à 13.